



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
31	20	20

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

CS 2026 – 58 : AMELIORATION DE LA FILIERE BOUES DE L'USINE DE PLESSIS BEUCHER – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET – Serge BERGER – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)
Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)
Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loïc DAUVIER – Jean-Marc LEVEQUE – Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Gwenaël DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS – Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE – Charles JEULAND – Yannick BESNARD – Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET – Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)
Messieurs Ronan SALAUN – Jean-Philippe ROUDIER – Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN – Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)
Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoît BOURGES – Cédric LE GARREC
Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

CS 2026 – 58 : AMELIORATION DE LA FILIERE BOUES DE L'USINE DE PLESSIS BEUCHER – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu la délibération N° BS 2025-01 du 30 janvier 2025 relative à la validation du scénario d'amélioration de la filière boues de l'usine de Plessis Beucher, de l'enveloppe financière et au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° CS 2025-22 du 27 mars 2025 relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° CS 2025-44 du 26 juin 2025 relative à la validation de l'avant-projet de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 2025-58 du 2 octobre 2025 relative à la validation du projet de maîtrise d'œuvre, du dossier de consultation des entreprises et au lancement de la consultation,

Vu le Procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 19 février 2026,

Vu le Procès-verbal du 23 septembre 2026,

Monsieur le Président expose :

Le Président rappelle aux membres que la filière de traitement des boues de l'usine de Plessis Beucher a subi des dysfonctionnements depuis 2021 causés par l'augmentation des taux de traitement en charbon actif en poudre sur la filière de traitement de l'eau.

Une étude diagnostique de la filières boues a été réalisée en 2024 par le bureau d'études SCE.

Afin de sécuriser le fonctionnement de l'usine, il a été décidé d'adapter la filière boues :

- Conserver la presse Bucher pour le traitement des boues de décantation du 1^{ier} étage de traitement et des eaux de lavage des filtres ;
- Mettre en place une presse à vis pour les boues de charbon actif en poudre, dimensionnée sur le volume totale de boues produite par l'usine pour permettre l'arrêt de fonctionnement de la Bucher en cas de maintenance ou de panne.

Par délibération du 27 mars 2025, le Comité syndical a attribué la mission au bureau d'études SCE pour un montant de 81 562,50 € HT.

Par délibération du 26 juin 2025, le Comité syndical a validé le rapport d'avant-projet de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 2 octobre 2025, le Comité syndical a validé le rapport de projet de maîtrise d'œuvre, le dossier de consultation des entreprises et a autorisé le Président à lancer la consultation.

Au stade projet, l'enveloppe financière prévisionnelle définitive s'établit à 1 033 280 € HT.

Suite à une première phase de consultation des entreprises de travaux, la Commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2026 a jugé l'offre reçue irrégulière, l'a rejeté et a décidé de relancer la consultation.

Le calendrier de la 2ème consultation était le suivant :

- Publication du DCE sur la plateforme Megalis : 27 mars 2026
- Date limite de remise des offres : 18 juin 2026, décalée au 1er juillet 2026
- Auditions des candidats : 3 et 4 septembre 2026
- Attribution du marché : Comité syndical du 23 septembre 2026

Monsieur le Président informe les membres que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 septembre 2026 à 17h00 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et d'attribuer le marché.

Le Président présente le procès-verbal de la commission d'appel d'offres et invite les membres à attribuer le marché au groupement d'entreprises SAUR / LEPINE TP / LE DU INDUSTRIE pour un montant de 1 440 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- **Valide** la proposition du Président d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SAUR / LEPINE TP / LE DU INDUSTRIE pour un montant de 1 440 000,00 € HT,
- **Autorise** le Président à signer le marché ainsi que tout document relatif à la matérialisation de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER



Teddy REGNIER
PRESIDENT
6 oct. 2026